Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

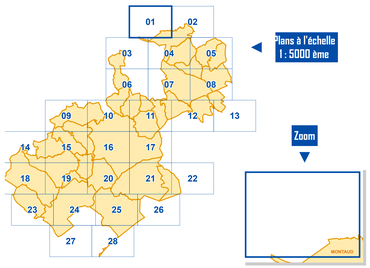
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 01

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

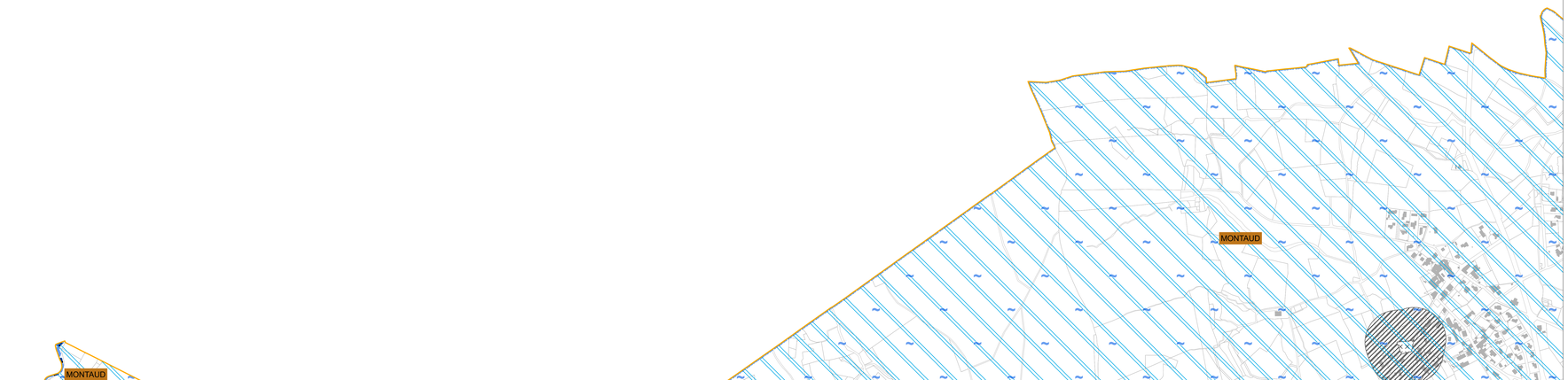
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRi
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

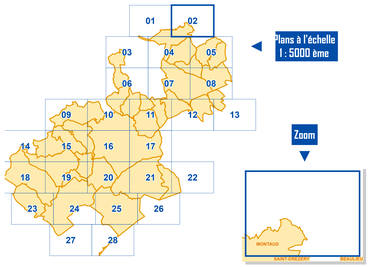
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 02

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

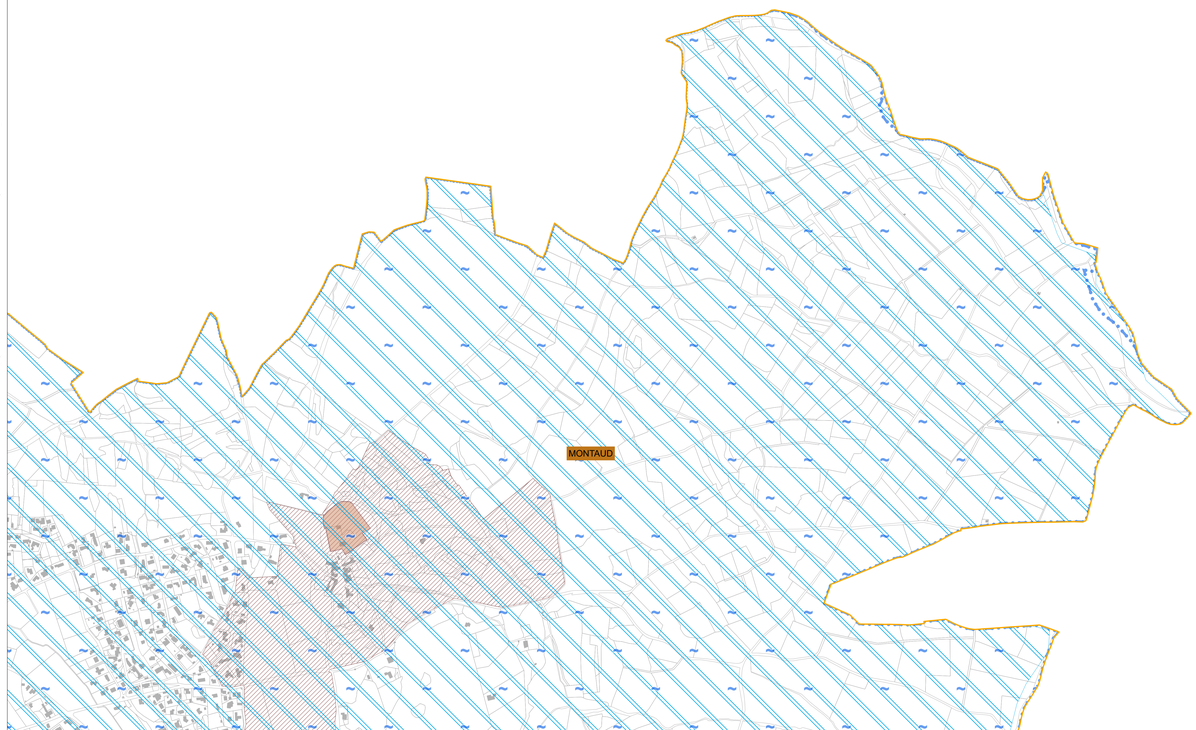
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

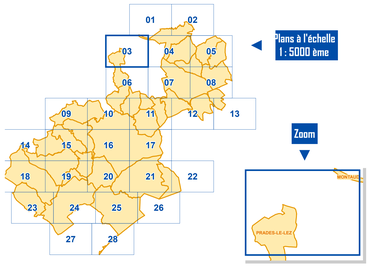
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 03

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

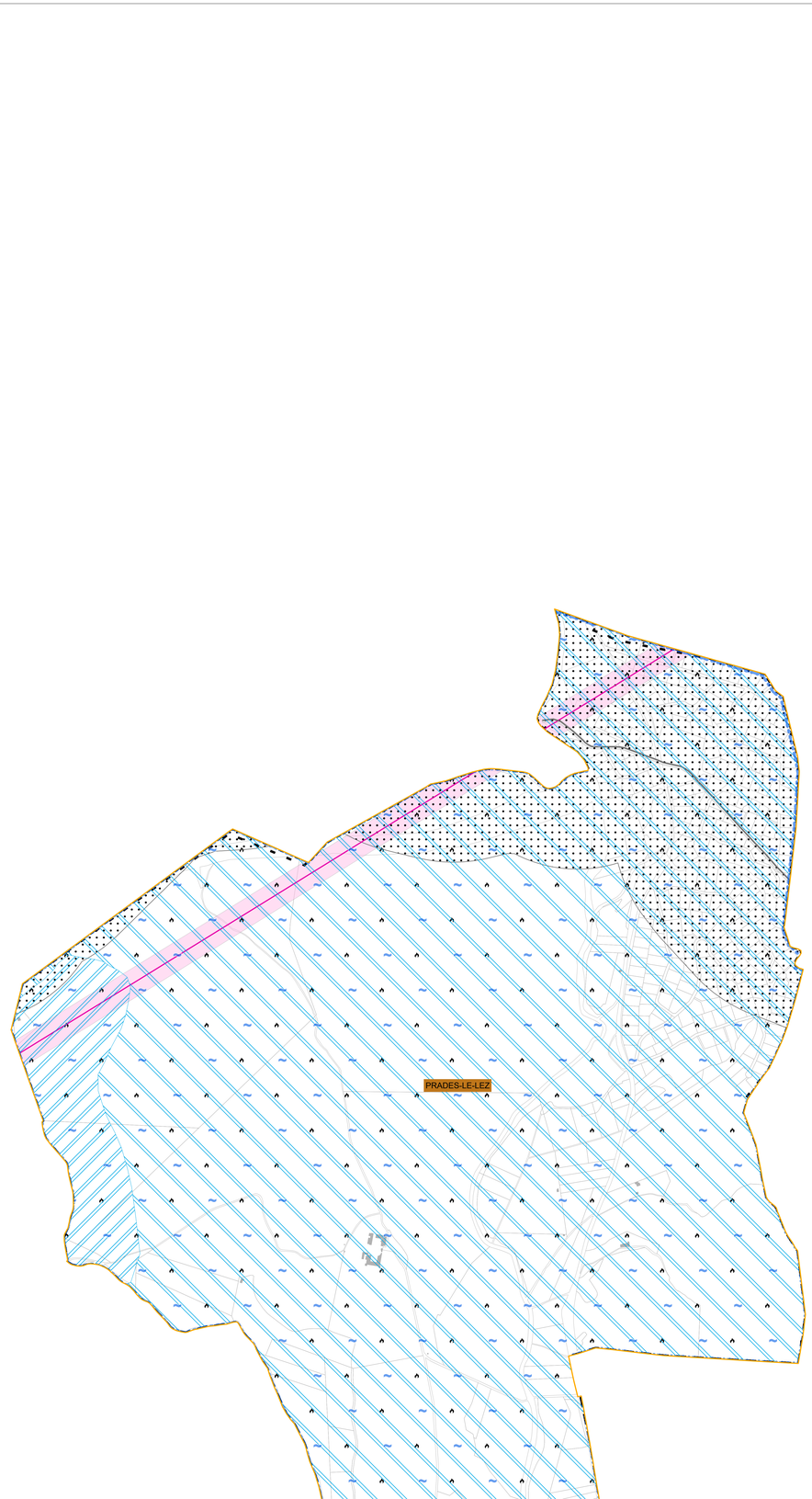
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

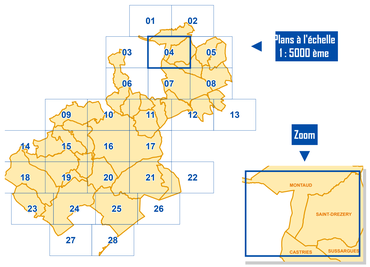
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 04

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

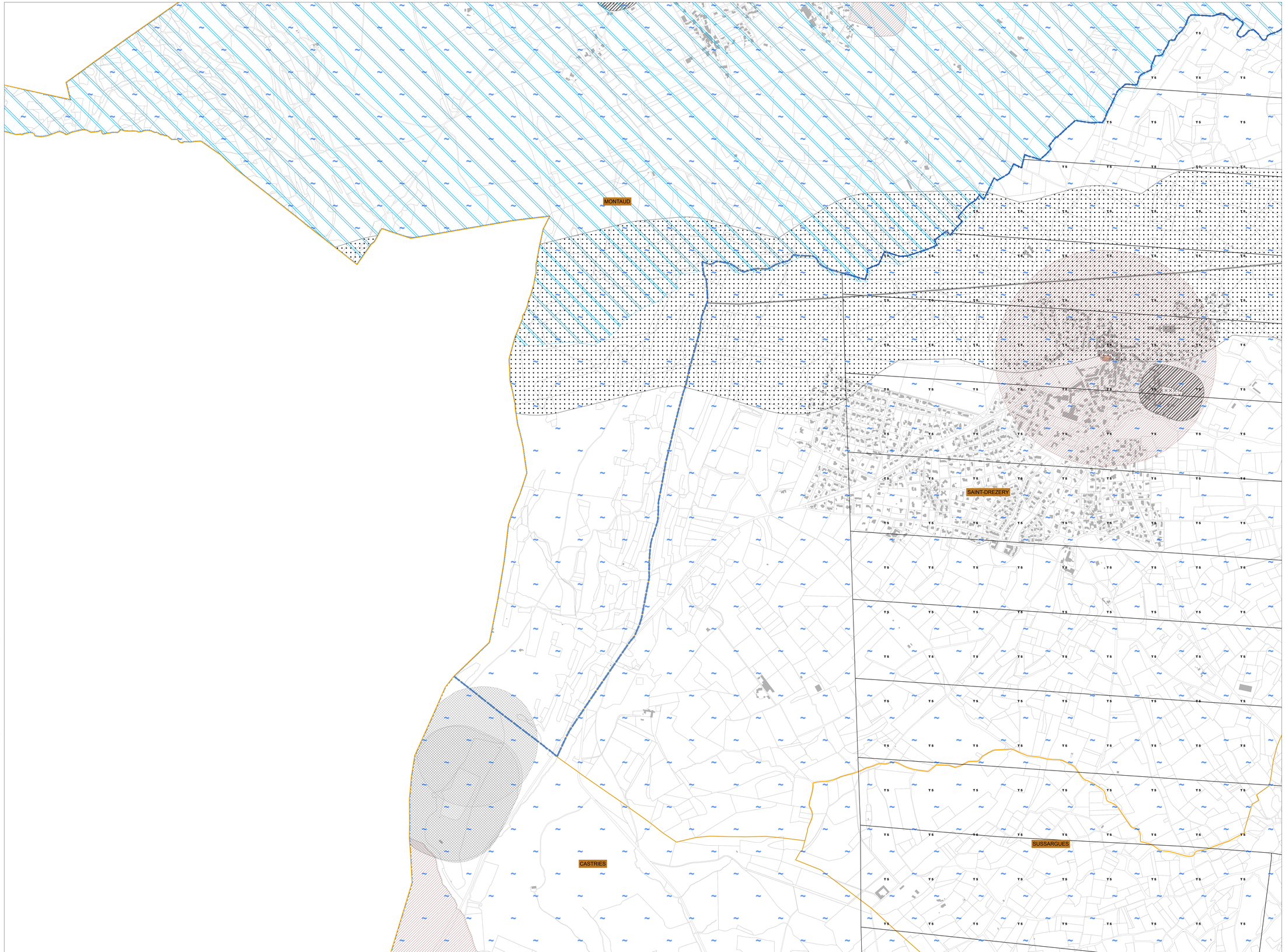
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

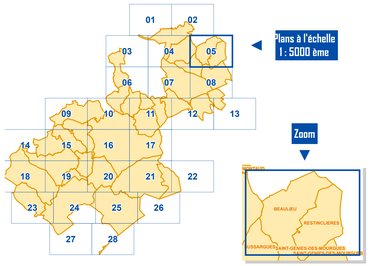
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 05

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



Plans à l'échelle 1 : 5000 ème

Zoom

LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterrains d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

MONTAUD
SAINT-DREZERY
BEAULIEU
RESTINCLIERES
SUSSARGUES
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

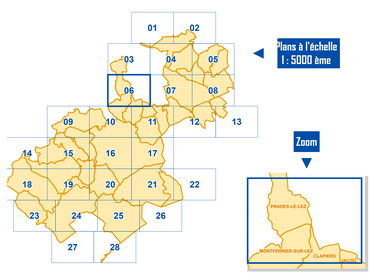
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 06

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

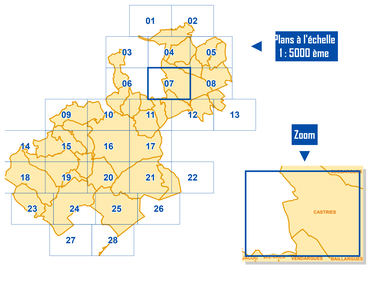
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 07

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

SUSSARGUES

CASTRIES

VENDARGUES

LE CRES

LE CRES

JACOU

Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

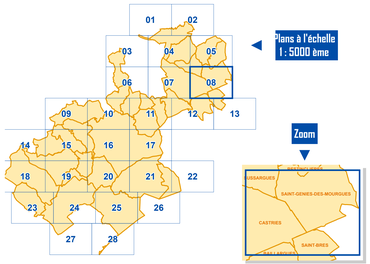
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 08

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

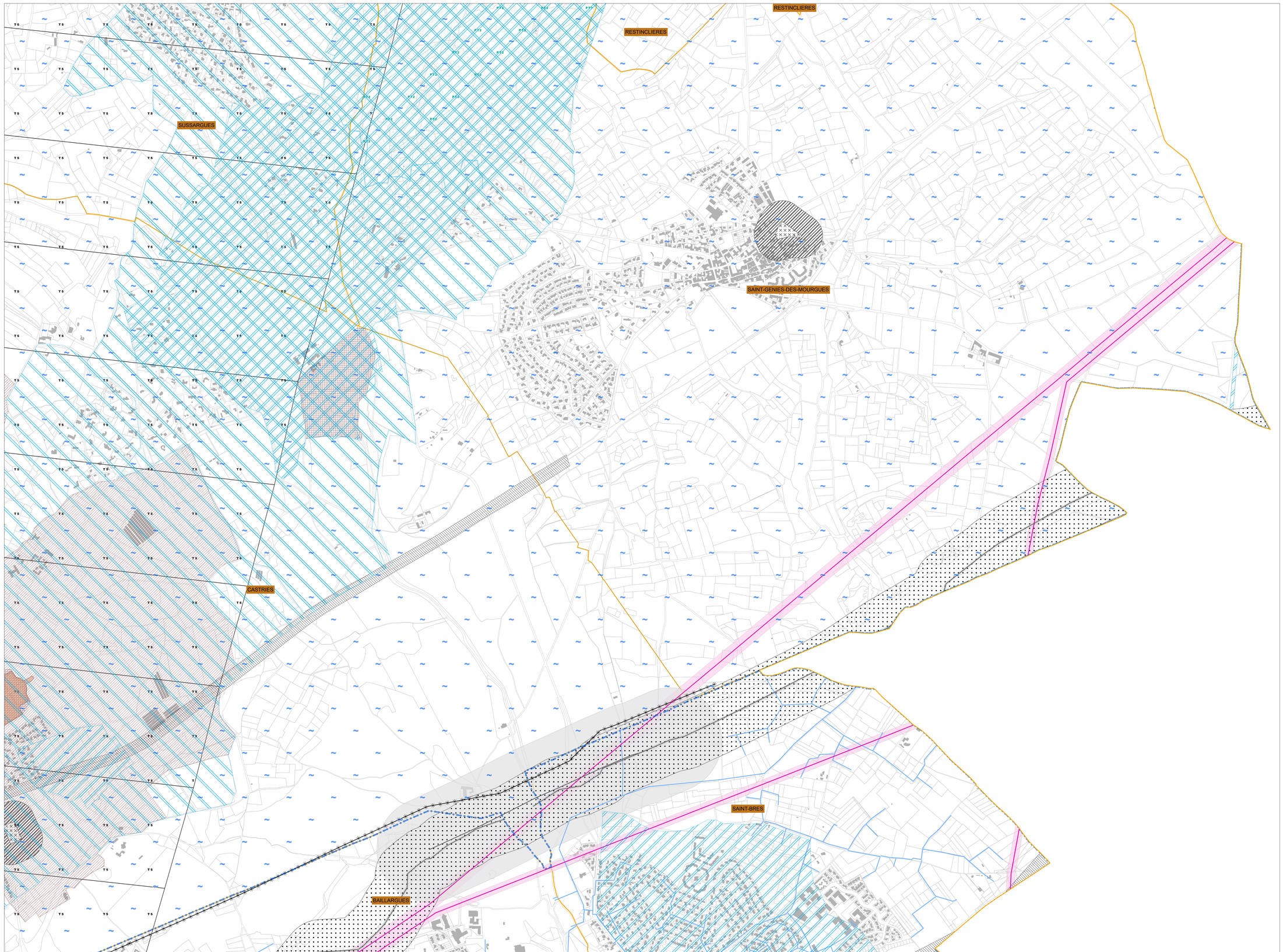
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

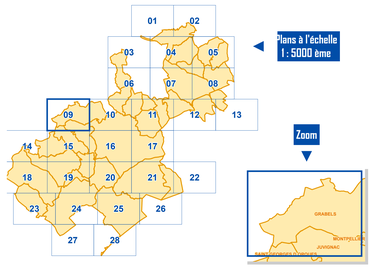
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 09

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

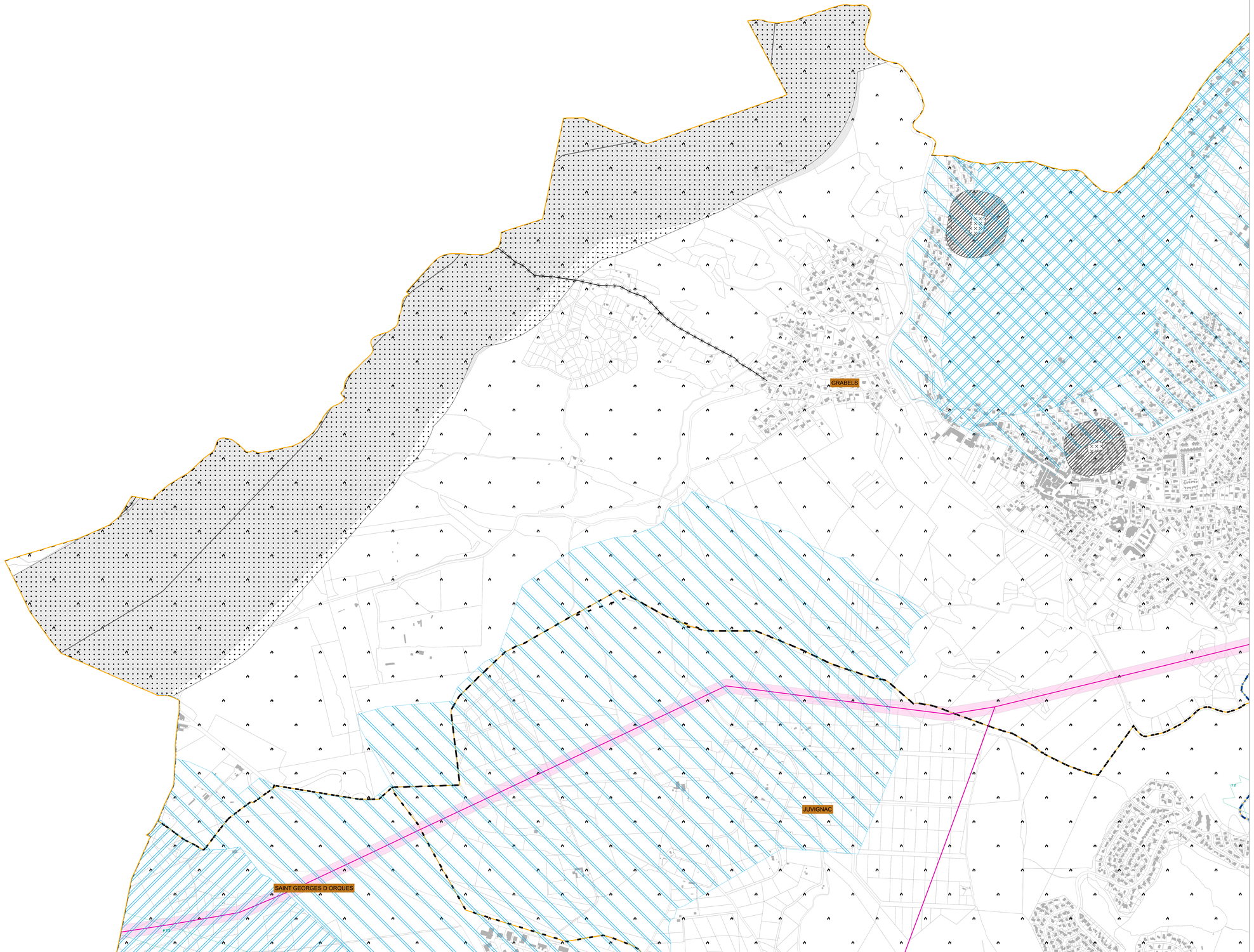
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

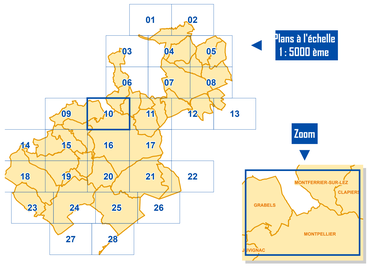
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 10

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

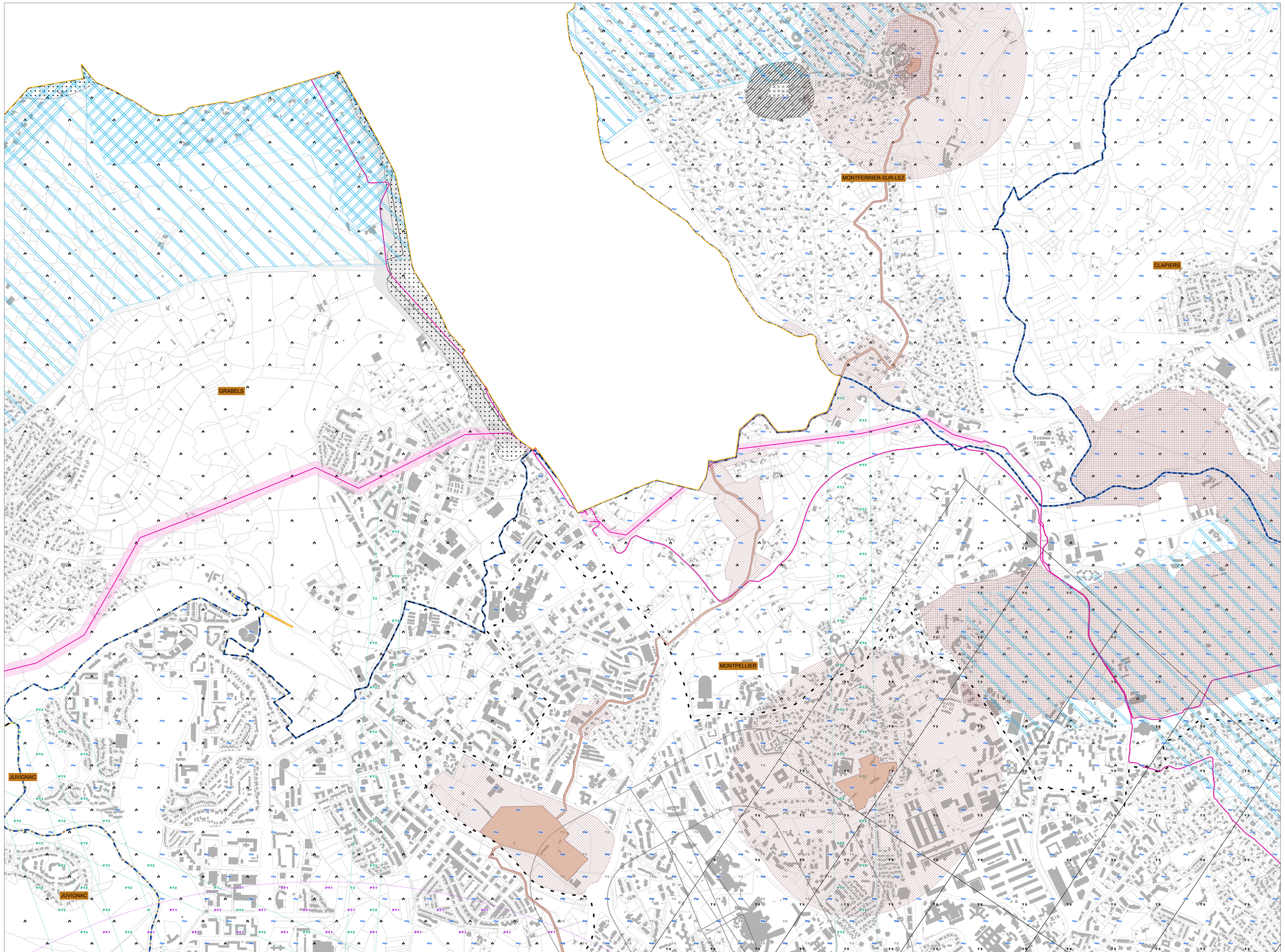
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

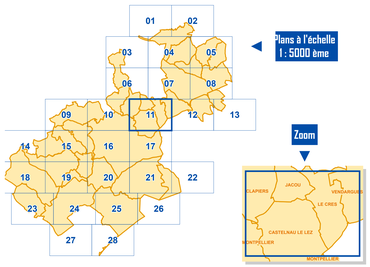
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 11

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



Plans à l'échelle 1 : 5000 ème

Zoom

LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

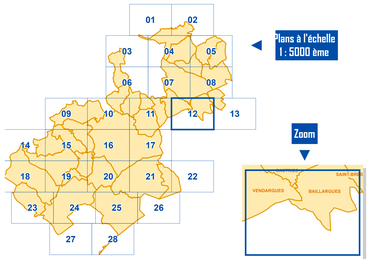
Annexes

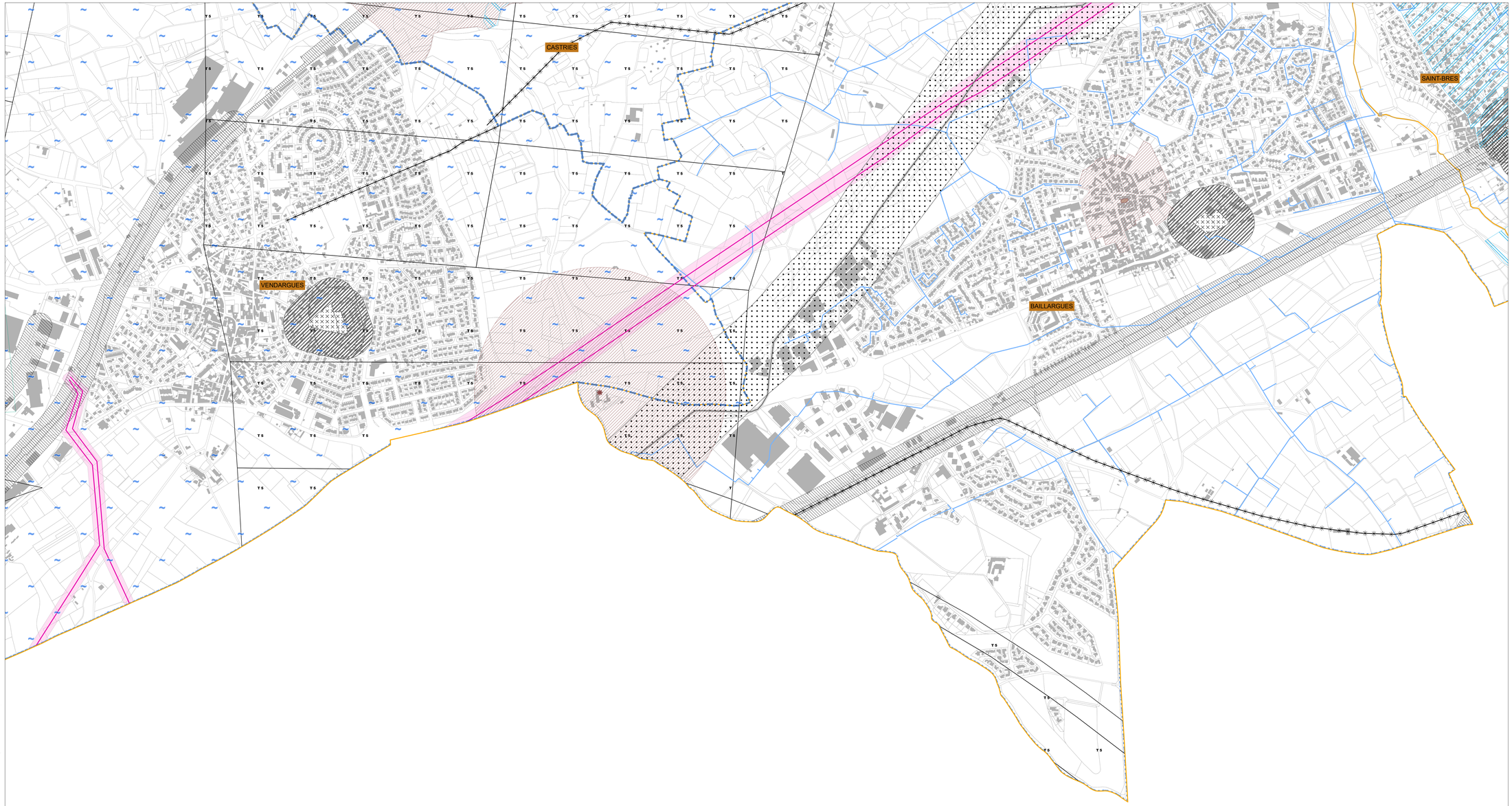
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 12

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres





LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

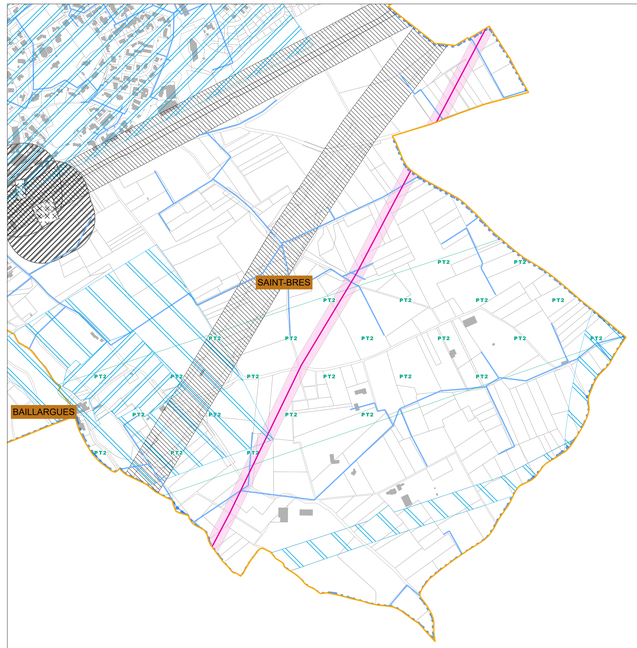
Annexes

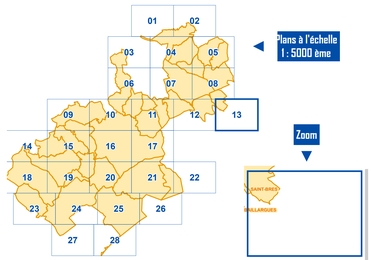
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 13

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres





Plans à l'échelle 1 : 5000 ème

Zoom

LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 8IS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

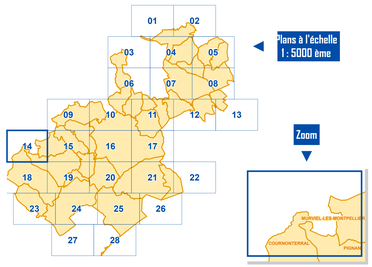
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 14

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

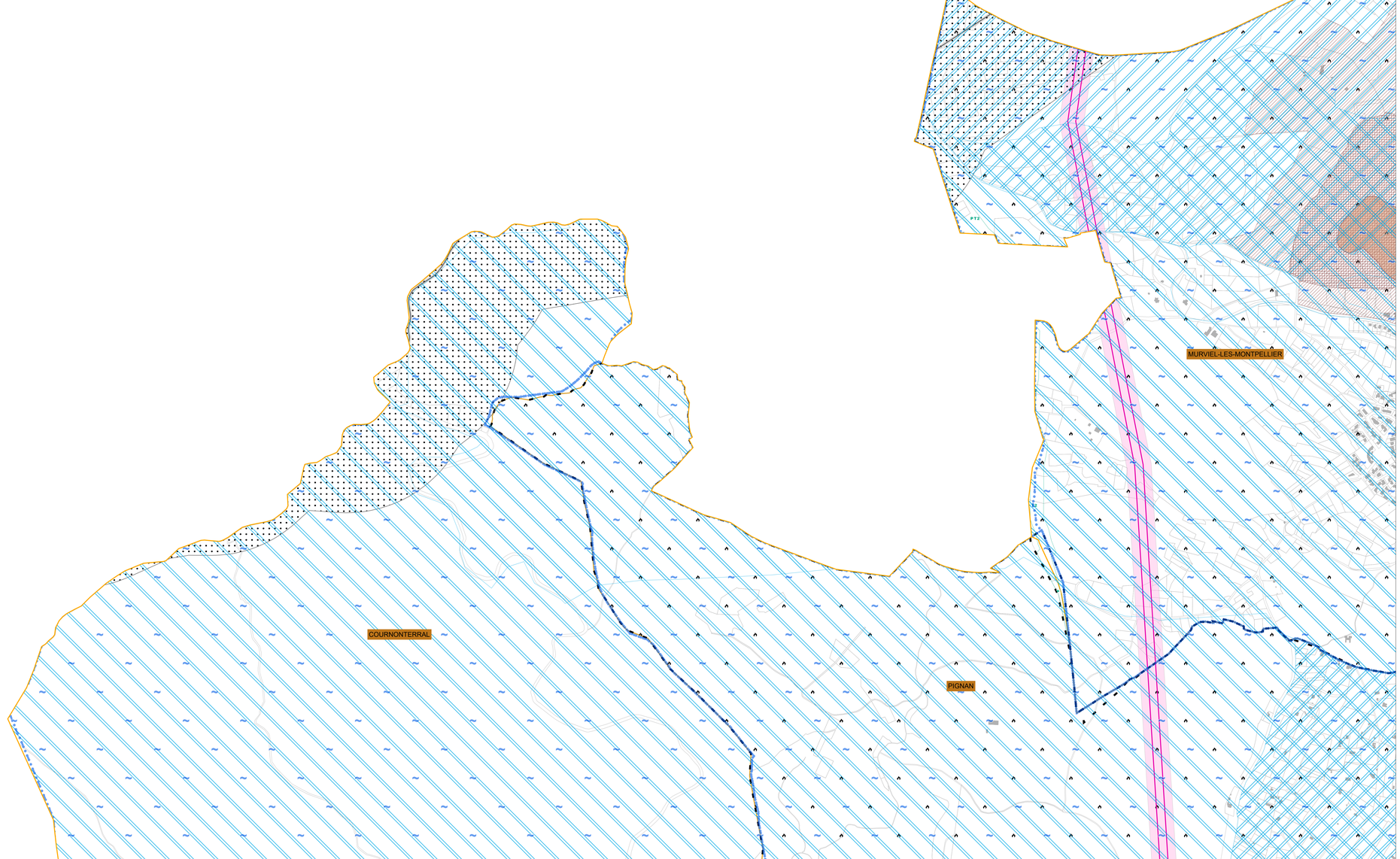
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

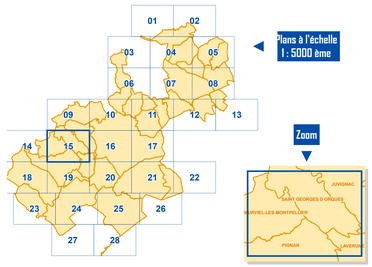
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 15

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioelectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

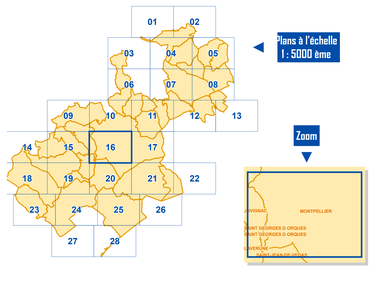
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 16

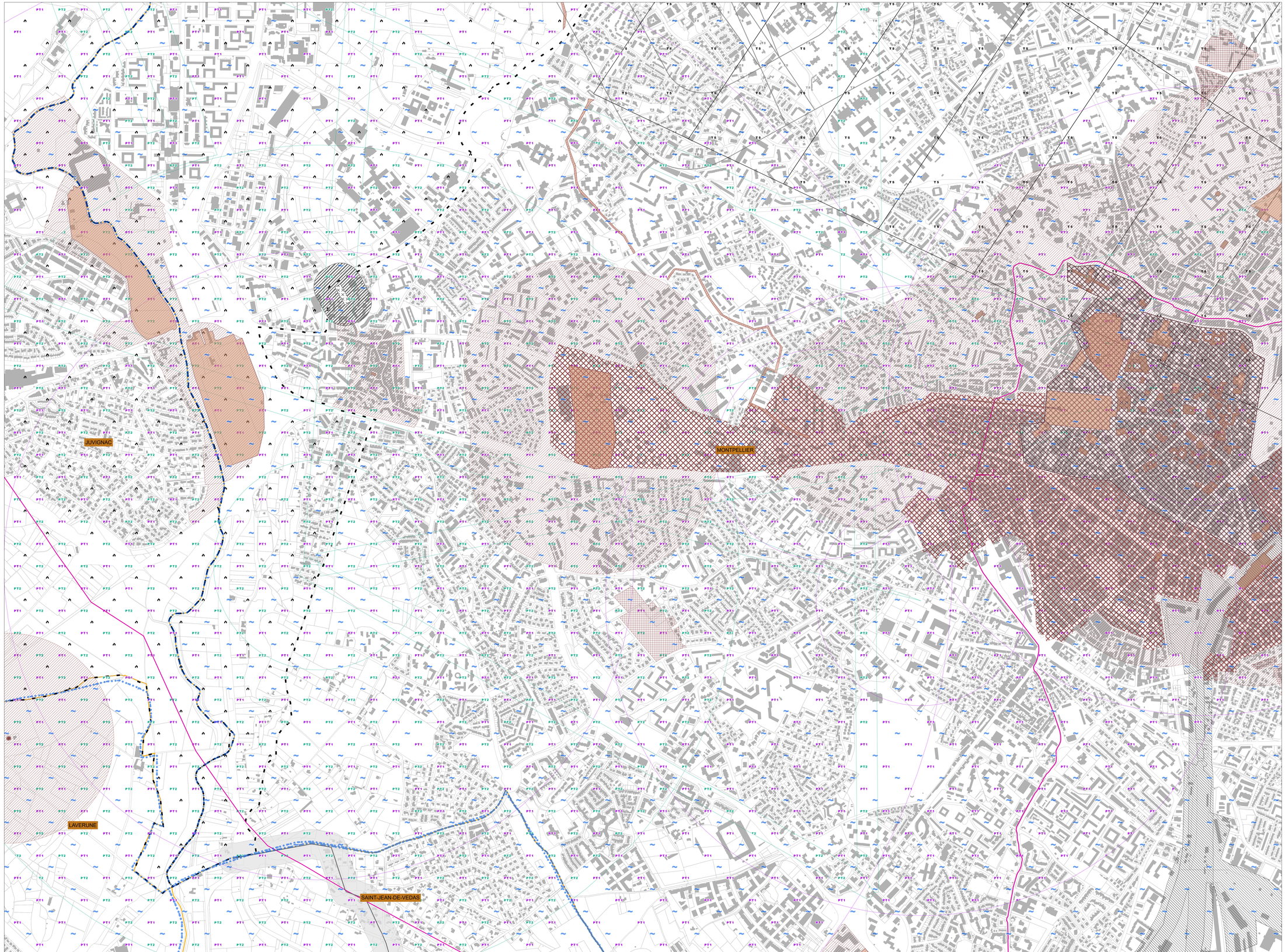
Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



Plans à l'échelle 1 : 5000 ème

Zoom



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

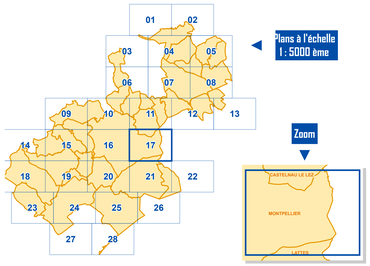
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 17

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricté

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioelectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

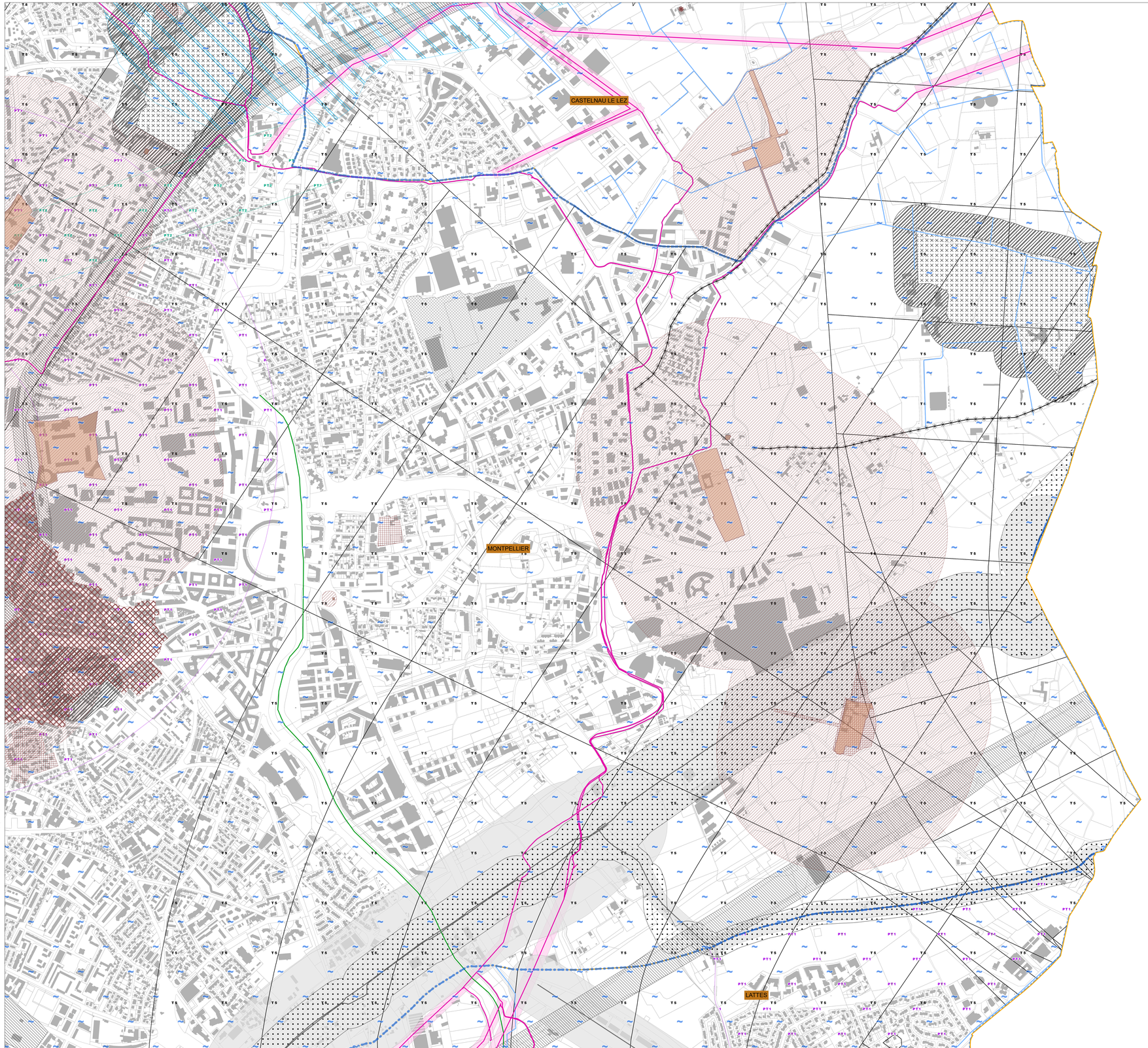
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

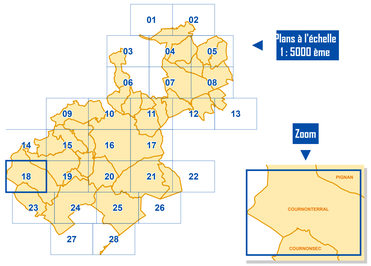
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 18

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

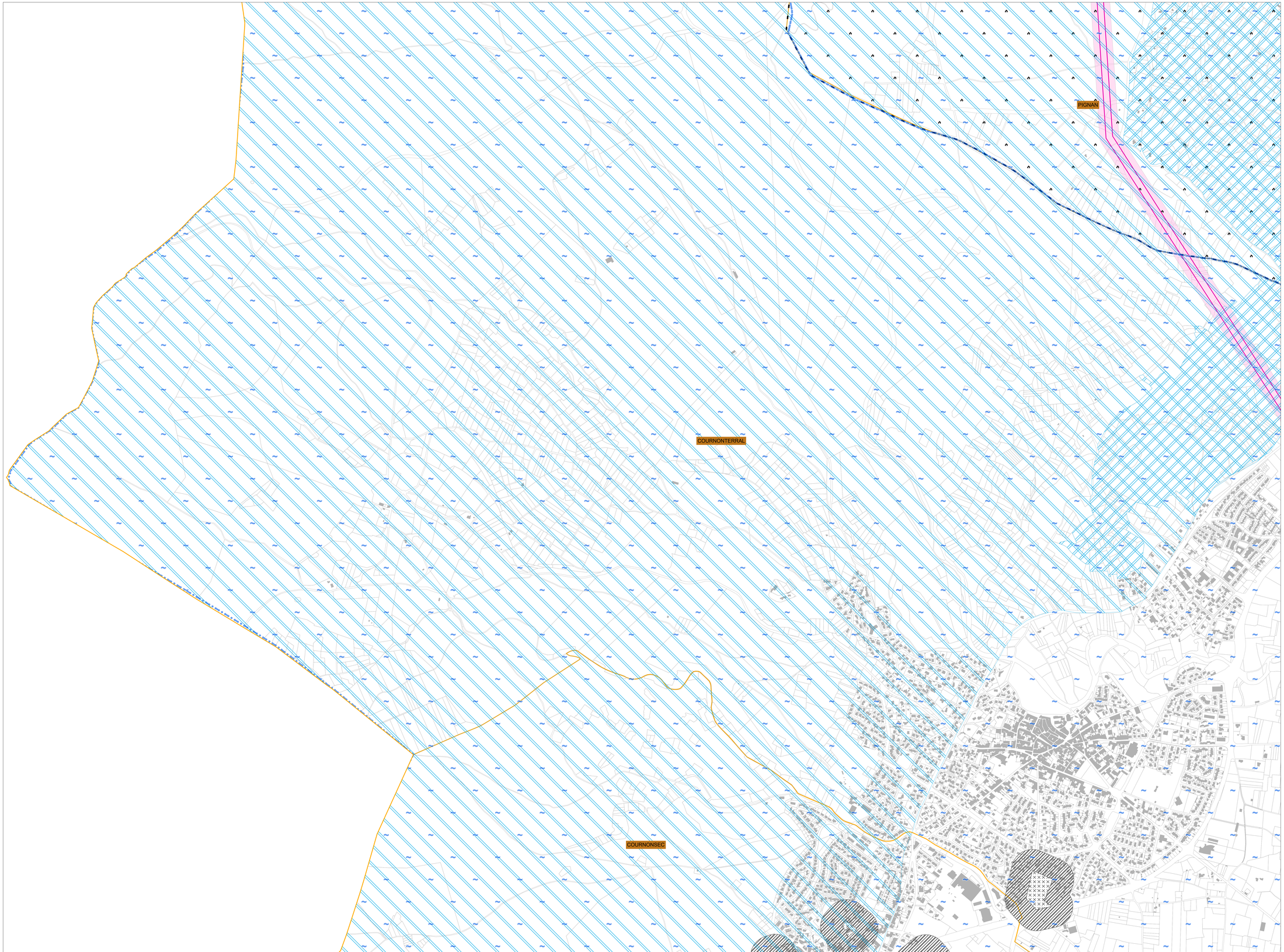
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

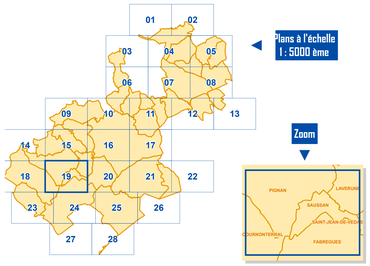
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 19

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

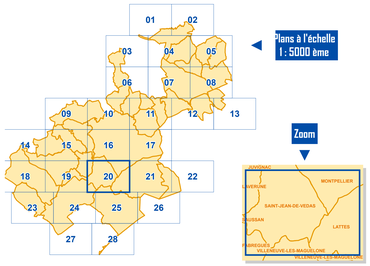
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 20

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

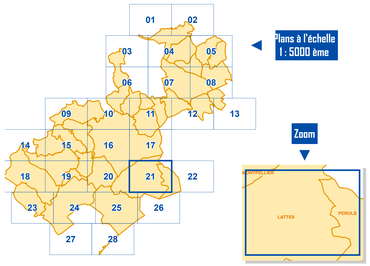
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 21

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

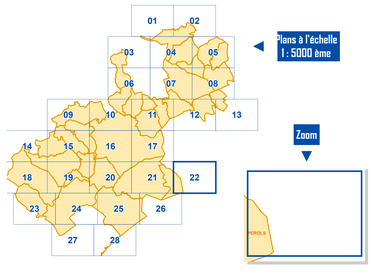
Annexes

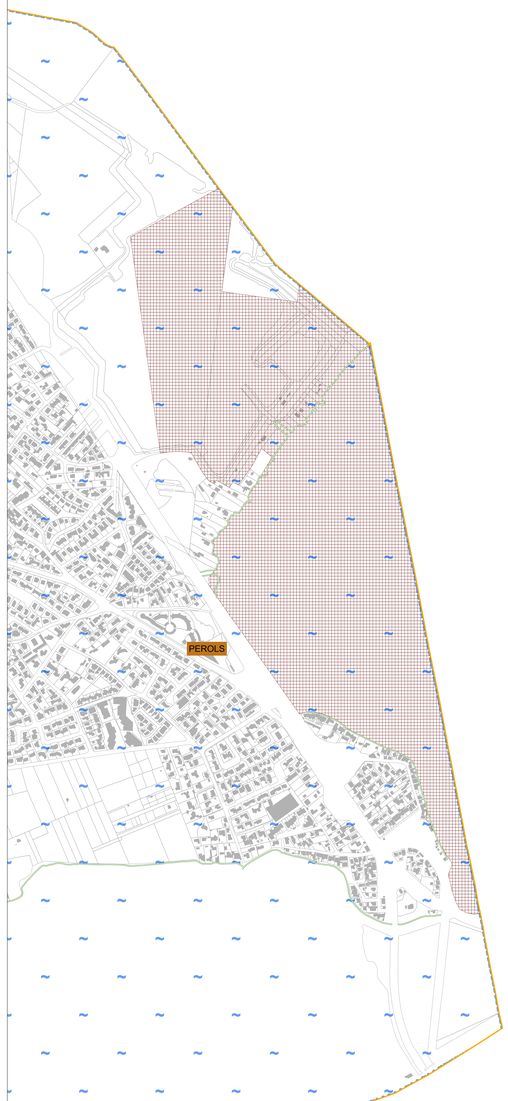
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 22

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres





LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

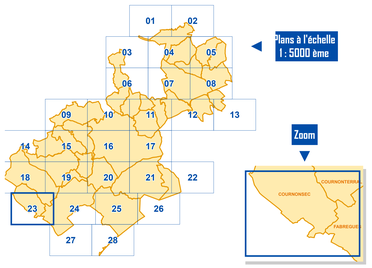
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 23

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

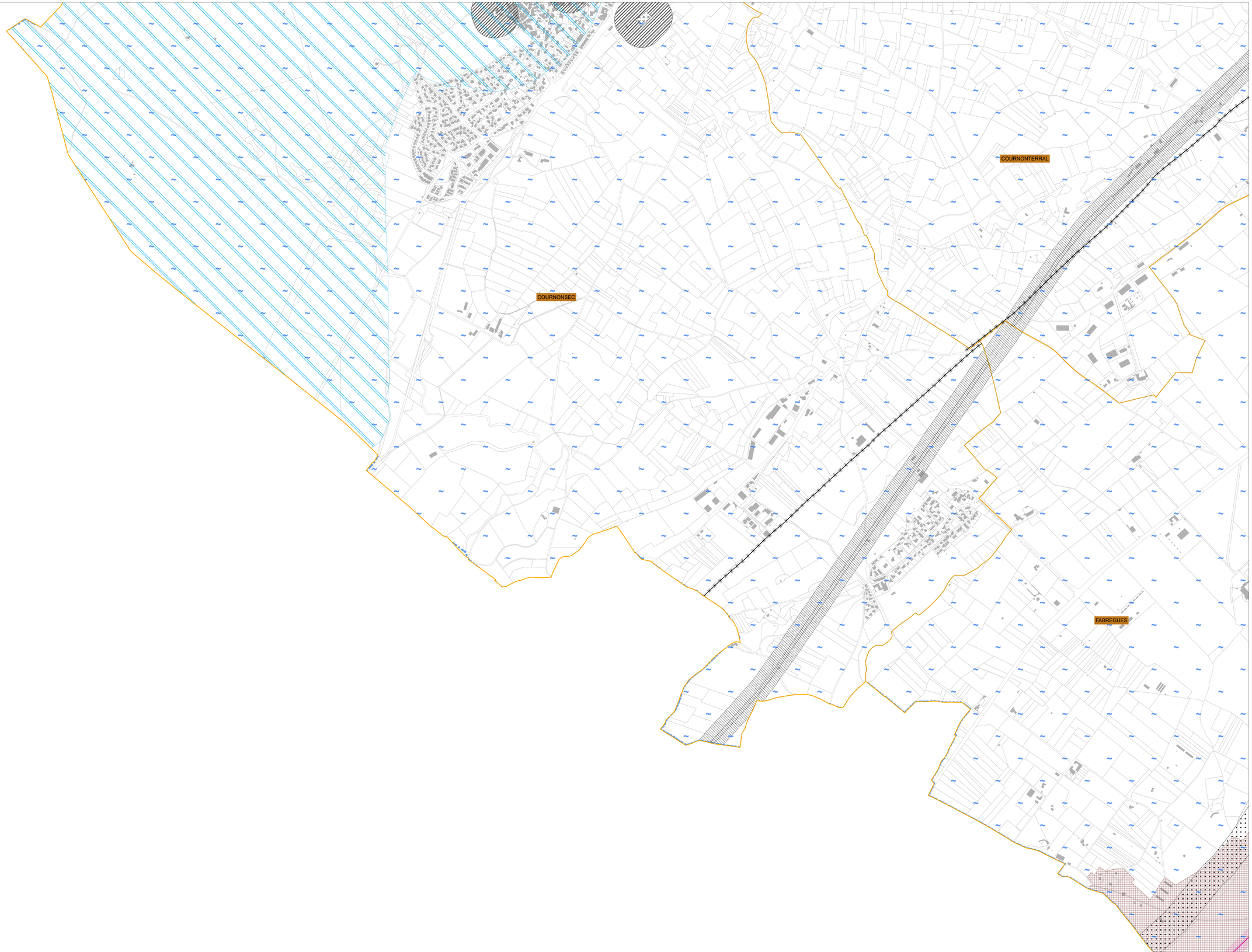
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Montpellier Méditerranée Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

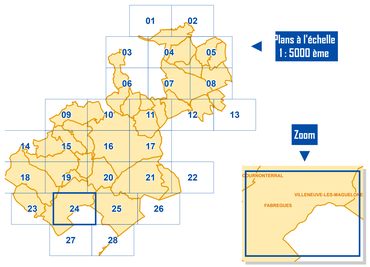
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 24

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

montpellier méditerranée métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

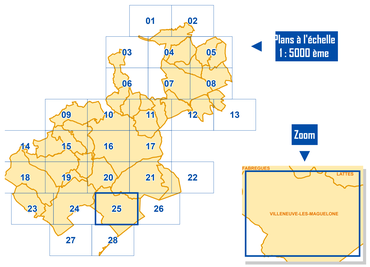
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 25

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

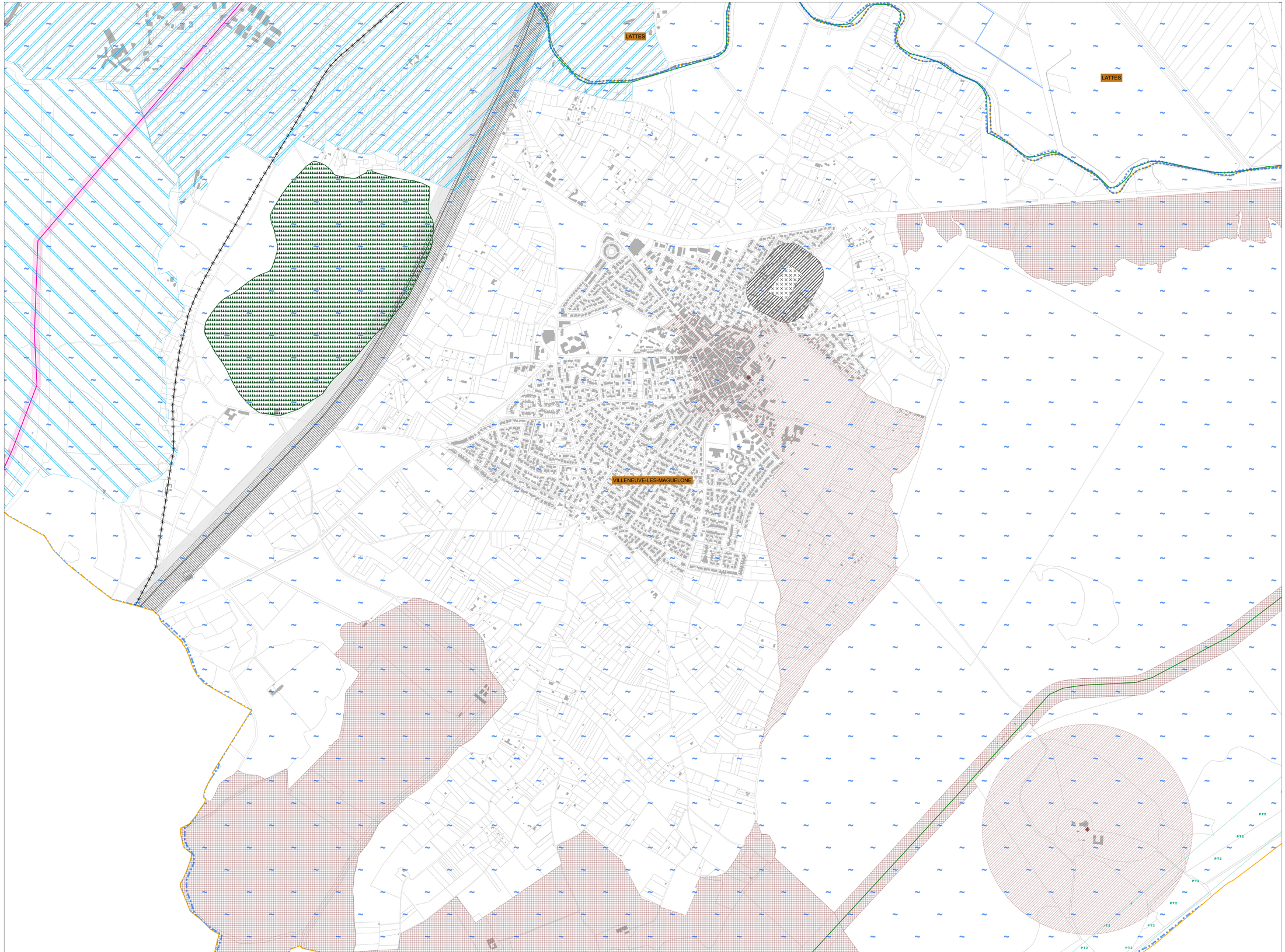
B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

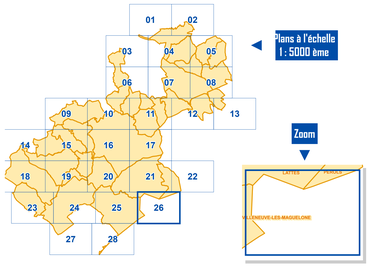
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 26

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 8ES Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

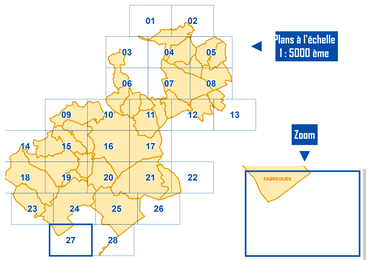
Annexes

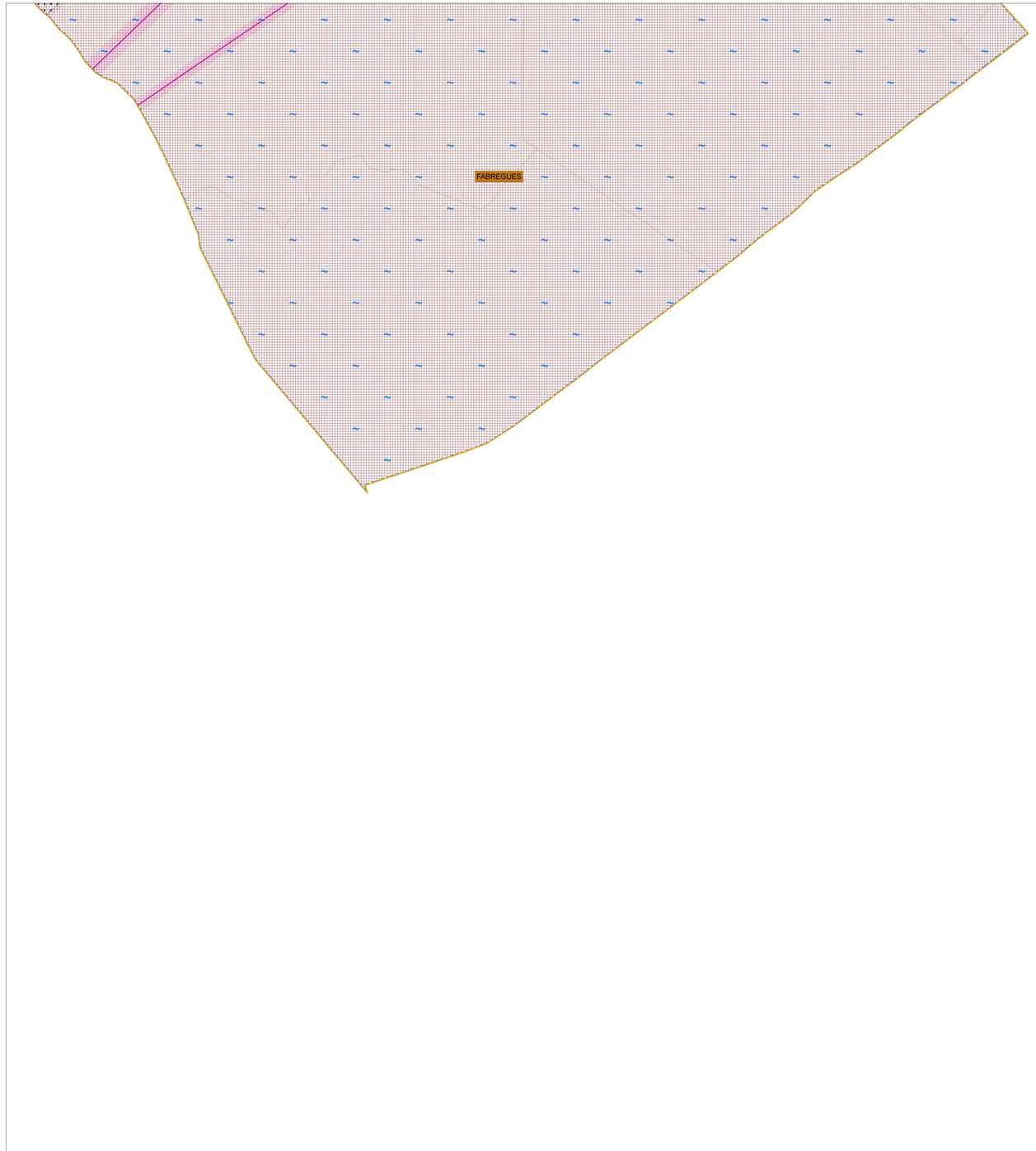
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 27

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres





LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 8IS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRi
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

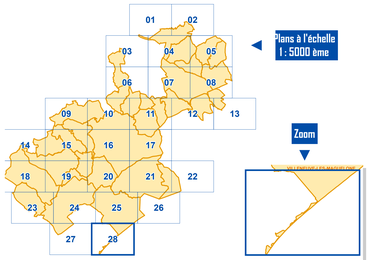
Annexes

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

PLAN 28

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A. PATRIMOINE NATUREL

- EL9 Passage des piétons sur le littoral
- AS1 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- AS1 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)
- AC3 Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

B - PATRIMOINE CULTUREL

- AC1 Monuments historiques
- AC1 Abords des monuments historiques
- AC2 Sites inscrits et classés
- AC4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- AC4 BIS Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A. ENERGIE

- I3 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

B. CANALISATIONS

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- A2 Passage des conduites souterraines d'irrigation

C. COMMUNICATIONS

- EL3 Halage et marchepied
- T1 Domaine public ferroviaire
- T5 Aéronautique de dégagement
- T8 Radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

D. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- PT1 Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Réseaux de télécommunication

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

A. SALUBRITE PUBLIQUE

- INT1 Cimetière
- INT1 Voisinage des cimetières

B. SECURITE PUBLIQUE

- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRI
- PM1 Enveloppe des zonages réglementaires de PPRIF
- PM2 Installations classées pour la protection de l'environnement et des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

NB : Les données affichées reflètent l'état de la situation des SUP récupérées auprès des gestionnaires avec le concours de l'Etat

Habillage du plan

- Parcelle
- Bâti
- Commune

